

La Société dénommée GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN PECH D'AMONT, Groupement Agricole d'Exploitation en Commun au capital variable s'élevant à ce jour à la somme de 177144 €, dont le siège est à LABATHUDE (46120), identifiée au SIREN sous le numéro 401831235 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAHORS.

Pour les nécessités de la réalisation de celle-ci, un permis de construire pour la construction d'une stabulation avec pose de panneaux photovoltaïques a été délivré en date du 27 juillet 2019 par Monsieur le Maire de la commune de LABATHUDE sous le numéro PC 04613919F0002 au nom du GAEC PECH D'AMONT.

Ledit permis a fait l'objet d'un transfert au profit de :

La société dénommée GAEC DE LA RENGUE, sus dénommée, comparante aux présentes tel qu'il résulte d'un arrêté de transfert de permis de construire délivré le 06 janvier 2021 par Monsieur le Maire de la commune de LABATHUDE sous le numéro PC 04613919F0002T01.

Une copie desdits permis sont demeurées ci-joints et annexés aux présentes.

Annexe n°6 et Annexe n°7

Une attestation de non-contestation de la conformité des travaux, délivrée le 31 mai 2021 en application de l'article R 462-10 du Code de l'urbanisme, est annexée.

Annexe n°8.

Ledit permis n'a fait l'objet d'aucun recours contentieux à l'égard des tiers dans le délai de deux mois de son affichage sur le terrain ni devant le Tribunal Administratif dans le délai de trois mois à partir de cette même date.

L'installation de la centrale photovoltaïque a été effectuée par l'entreprise dénommée :

La Société dénommée FERMES DE FIGEAC, Société par actions simplifiée au capital et personnel variable, dont le siège est à LACAPELLE-MARIVAL (46120), ZA de Ribaudenque identifiée au SIREN sous le numéro 334593613 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAHORS.

Pour laquelle un certificat de conformité de l'installation a été délivré en date du 25 février 2021 demeuré ci-joint et annexé aux présentes. La mise en service de cette installation a eu lieu le 29 mars 2021. **Annexe n°9**

Une attestation d'assurance décennale du constructeur est demeurée ci-jointe et annexée aux présentes. **Annexe n°10**

A la suite de la réalisation de ce transfert, il a été également effectué un transfert du contrat de cession d'achat par Electricité De France d'énergie électrique produite par une installation photovoltaïque au profit de la société dénommée :

LA RENTIE, Société par actions simplifiée au capital de 12000 €, dont le siège est à SAINTE-COLOMBE (46120), La Rentie, identifiée au SIREN sous le numéro 849949185 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAHORS depuis le 15 avril 2019.

Ainsi qu'il résulte d'un avenant de cession de contrat « S17 » entre la société dénommée : GAEC PECH D'AMONT et la société dénommée : LA RENTIE en date du 21 mars 2021 ayant pris effet au 23 mars 2021 dont copie est demeurée ci-jointe et annexée aux présentes. **Annexe n°11**

Pour les nécessités de la réalisation de divers travaux, un financement bancaire avait été accordé par la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD MIDI-PYRENEES au profit de ladite société dénommée: LA RENTIE, sous le numéro 00003103815 d'un montant en principal initial de 85 000,00 euros, au taux d'intérêt nominal de 1,07 % l'an, d'une durée de 180 mois. Date de valeur de la réalisation : 23/02/2022 .

Ledit prêt accordé n'était assorti d'aucune prise de garantie hypothécaire.

Un exemplaire du tableau d'amortissement dudit prêt réalisé en date du 23 février 2022 est demeuré ci-joint et annexé aux présentes. **Annexe n°12**